

AU SUJET DU DRAGAGE DU PORT CENTRAL DE LA TESTE ET DU STOCKAGE DES BOUES DANS LE PORT DE LA MOLE À GUJAN MESTRAS

Actuellement une enquête publique est en cours sur les villes de La Teste et Gujan Mestras jusqu'au 20 août 2020 inclus, concernant le dragage du port de La Teste et le stockage des boues extraites dans le site de la Môle à Gujan Mestras.

À cette occasion l'opposition de Madame la maire de Gujan au dépôt des boues sur le site de la Mole a pris un tour nouveau car elle fait diffuser auprès de la population gujanaise, sous le timbre de la ville, un tract les incitant à participer à cette enquête pour s'opposer au programme de stockage des boues sur le territoire de la commune arguant d'arguments spécieux et erronés liés aux dérangements qu'il en résulterait pour les habitants de Gujan Mestras et aux risques environnementaux qu'il pourrait en résulter du fait de l'absence d'étanchéité de la zone de stockage du port de la Mole et de la pollution des boues testérines.

Ces différents arguments sur les quels elle s'appuie pour s'opposer au projet porté par le SMPBA délégataire de l'ensemble des ports départementaux dont ceux de La Teste ne résistent pas à une analyse à partir du dossier soumis aux diverses instances chargées de donner un avis ou une autorisation (ARS, Parc Naturel Marin, autorité environnementale, ministère de la culture, DDTM) et qui est consultable dans le cadre de l'enquête publique.

Sur l'argument portant sur un risque de pollution de haut niveau pour la commune et les eaux du bassin :

- Au sujet du dragage, les principales remarques portent sur l'attention dont le maître d'ouvrage devra faire preuve pour le milieu benthique et la faune marine ainsi que sur les prairies de zostères éventuelles.
- Par ailleurs l'ARS indique que le dragage du port n'entraînera pas d'impact sanitaire sur l'environnement ni sur les eaux du bassin et les nappes phréatiques .
- L'autorité environnementale, pour sa part précise dans son avis du 21 octobre 2019 que la qualité des sédiments est adaptée à une gestion à terre.
- Le dragage étant assuré mécaniquement et les boues après égouttage étant transportées au site de la Mole par camions étanches, il n'y a pas d'écoulement d'eau à envisager sur le site de stockage, alors que le dépôt des vases des ports de Gujan réalisé par une technique hydraulique a nécessité un filtrage et une évacuation des eaux sur le site même, bien que celui-ci ne soit pas étanche.
- Le port de la Mole étant soumis à la réglementation concernant les ICPE, chaque lot de sédiment amené sur le site doit faire l'objet d'un contrôle pour vérifier sa conformité aux autorisations accordées, et d'un suivi depuis son arrivée jusqu'à sa valorisation et son évacuation.

Il n'y a donc pas de risque de haut niveau de pollution pour les eaux du bassin contrairement à l'affirmation contenue dans le tract distribué par la ville, les boues du port de La Teste étant des sédiments classés inertes ou non dangereux par la DDTM au titre des ICPE et pas plus toxiques que les boues tirées des ports gujanais.

Un autre argument avancée par l'édile gujanaise est la perturbation que la rotation des camions assurant le transport des sédiments, va entrainer de nombreuses nuisances pour les habitants de la commune et le lycée de la mer proche du site de la Mole , et notamment olfactifs :

- les dizaines de camions sensés circuler en milieu urbain , sont en fait limitées à une rotation de 25 camions/ jour et ceux-ci suivront un itinéraire spécifique contournant la ville de Gujan par la voie rapide jusu'au Teich et retour au site en traversant un minimum de zone habitée.
- Pour ce qui est de la gêne olfactive, les boues de La Teste étant issues d'un milieu marin similaire à celui des ports de Gujan Mestras, dont les boues ont déjà été stockées au cours de nombreuses campagnes de dragage, il ne semble pas que cette soi-disant gêne olfactive soit de nature à déranger davantage le voisinage du lycée de la mer.

Au sujet du blocage du dragage des ports gujanais :

- Le site de la Mole est situé sur le domaine public maritime et le SMPBA en est le gestionnaire au titre du conseil départemental . C'est d'ailleurs le département de la Gironde et l'État qui en ont financé, seuls, le coût de réalisation pour une valeur approchant les 3 millions d'euros en 2009.
- La ville n'est donc en rien concernée par la gestion de ce site et ne peut prétendre à l'exclusivité de l'usage du site.
- Par contre tous les ports départementaux de Gujan , à l'exception de celui de Larros, ont bénéficié en premier de cette installation puisqu'ils ont été dragués depuis 2009, alors que le port central de La Teste attend de l'être depuis près de quarante ans, ce qui explique d'ailleurs le volume de sédiments concernés.
- Si comme la maire de Gujan Mestras le dit, l'ensemble de la zone de stockage sera bien occupée par les boues de La Teste , elle oublie de préciser que les ports de sa commune ne seront pas impactés par cette occupation mais surtout qu'il est interdit de stocker simultanément des sédiments issus de techniques de dragage différentes et qu'il ne peut donc y avoir concomitance sur le site , des sédiments venant d'un dragage mécanique et ceux provenant d'un dragage hydraulique.
- Comme le temps de stockage envisagé pour les sédiments du port de La Teste est compris entre 6 mois et 2 ans et que la fréquence souhaitable de dragage des ports du bassin est de l'ordre de 5 ans , il n'y donc pas de risque, contrairement à ce qui est affirmé dans le tract municipal, que les professionnels des ports situés sur le territoire de la commune de Gujan Mestras soient pénalisés dans leurs activités de quelque façon que ce soit.

L'attitude de la maire de Gujan Mestras, son obstination à refuser d'appliquer l'arrêté de la préfecture autorisant le dragage et le stockage des boues du port de La Teste sur le site de la Mole , alors que toutes les autorisations , avis et concertations menées avec les autorités concernées par le projet ont été positives, cette position n'est donc en aucun cas liée à des arguments environnementaux ou de protection de la population gujanaise mais plutôt du ressort de la politique locale.

Cette obstination est par ailleurs génératrice de surcoûts passés ou à venir par le retard apporté au démarrage du projet ou par le choix de solutions privées plus coûteuses. Cette attitude très égocentrée sur sa ville est d'autant plus regrettable que, récemment renouvelée dans son mandat de présidente de la COBAS, la dimension solidaire des collectivités du Bassin d'Arcachon qui s'exprime de façon satisfaisante dans de nombreux autres secteurs de l'intercommunalité, devrait la conduire à une attitude plus compréhensive vis à vis du projet porté par le SMPBA en collaboration avec le SIBA, projet qui, s'il est largement attendu par les usagers du port de La Teste, participe à la qualité de fonctionnement de l'ensemble du plan d'eau.

Il faut espérer que les élus nouvellement désignés à la tête des diverses instances intercommunautaires (SIBA, COBAS, ...) et l'équipe fraîchement élue à la mairie de La Teste de Buch sauront amener les édiles gujanais à une attitude plus conforme à l'esprit de solidarité qui règne depuis plusieurs années au sein de ces instances au bénéfice de tous les habitants du Bassin.

Fait à La Teste le 3 août 2020

Les signataires :

APTRA

Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)

AUPORT

Association Bionav

Le syndicat des ostréiculteurs de La Teste

Les représentants des constructeurs nautiques du port de La Teste

Le représentant des plaisanciers au conseil portuaire de La Teste